



# PRESTATIONS D'APPUI SPÉCIFIQUES



## PRÉ-DIAGNOSTIC DES CAPACITÉS

### Public

Bénéficiaires de la loi de 2005 (RTH, AAH, Pension Invalidité, IPP)

### Objectifs

Déterminer le handicap prédominant de la personne afin de l'orienter vers la prestation adéquate

### Modalités

Accompagnement gratuit et individuel pour une durée de 3 heures.



## BILAN COMPLÉMENTAIRE SUR LA SITUATION DE LA PERSONNE

### Public

Bénéficiaires de la loi de 2005 (RTH, AAH, Pension Invalidité, IPP)

### Objectifs

Apporter au prescripteur un premier éclairage sur la situation du bénéficiaire pour permettre d'ajuster son accompagnement

### Modalités

Accompagnement gratuit et individuel sur une période de 2 mois et pour une durée de 10 heures

## APPUI EXPERT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL



Public

Bénéficiaires de la loi de 2005 (RTH, AAH, Pension Invalidité, IPP)



Objectifs

Apporter un éclairage sur les compétences de la personne et sur l'interaction possible du handicap et le projet professionnel envisagé:

Module 1: diagnostic approfondi (évaluation des potentiels, des aptitudes et des freins à l'insertion socio-professionnelle, évaluations cognitives et ateliers techniques...)

Module 2: identification et développement des modes de compensation, ceux mis en œuvre et ceux à mettre en place.

Module 3: appui à l'élaboration et validation du projet professionnel (évaluer la faisabilité d'un projet professionnel ou de formation, au regard du handicap)



Modalités

Accompagnement gratuit et individuel de 40 heures maximum sans limite de durée si demandeur d'emploi, de 50 heures maximum sur 9 mois si salarié en emploi.

## APPUI EXPERT À LA RÉALISATION DU PROJET PROFESSIONNEL



Public

Bénéficiaires de la loi de 2005 (RTH, AAH, Pension Invalidité, IPP)



Objectifs

Apporter un éclairage permettant de définir les conditions à réunir pour mettre en œuvre un projet professionnel:

Module 1: appui à l'accompagnement vers l'emploi ou vers un parcours de formation.

Module 2: appui à l'intégration dans l'emploi ou dans un parcours de formation.

Module 3: (veille) s'assurer que les actions mises en place permettent une bonne intégration de la personne dans l'emploi ou la formation. Déterminer les pistes d'amélioration nécessaires. Le cas échéant, alerter le référent de parcours sur la nécessité de mobiliser une autre prestation.



Modalités

Accompagnement gratuit et individuel sur une période de 12 mois et pour une durée de 40 heures (dont 10h de veille)

## APPUI EXPERT POUR PRÉVENIR ET/OU RÉSOUDRE LES SITUATIONS DE RUPTURE



Public

Bénéficiaires de la loi de 2005 (RTH, AAH, Pension Invalidité, IPP)



Modalités

Accompagnement gratuit et individuel sur une période de 18 mois et pour une durée maximale de 30 heures (dont 10h de veille)



Objectifs

Apporter un éclairage expert permettant de désamorcer rapidement un conflit ou de résoudre un problème en lien avec la situation de handicap dans l'emploi ou en formation:

Module 1: appui à l'employeur ou à l'organisme de formation.

Module 2: appui à l'accompagnement de la personne, maintien du salarié en emploi, ou du bénéficiaire en formation, sécurisation du parcours.

Module 3: (veille) s'assurer que les actions mises en place permettent une bonne intégration de la personne dans l'emploi ou la formation. Déterminer les pistes d'amélioration nécessaires. Le cas échéant, alerter le référent de parcours sur la nécessité de mobiliser une autre prestation.



### Les partenaires

« Ils nous font confiance »

